

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica (nom utilisé au Québec par Utica Mutual Insurance Company)

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 25 août 2014 le permis d'assureur de Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica (nom utilisé au Québec par Utica Mutual Insurance Company) en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités d'assurance au Canada de cette société.

Le siège de l'assureur est situé au 180 Genesee Street, New Hartford, New York, U.S.A., 13413.

À partir du 25 août 2014, la Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 4 septembre 2014

Autorité des marchés financiers

Assurance et Réassurance Starr (nom utilisé au Québec par Starr Insurance & Reinsurance Limited)

Avis de délivrance de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 26 août 2014, un permis d'assureur à Assurance et Réassurance Starr (nom utilisé au Québec par Starr Insurance & Reinsurance Limited), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance aviation | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance maritime |
| - Assurance cautionnement | |
| - Assurance crédit | |

Le représentant principal au Québec est monsieur Michael Garellek, avocat, du cabinet Gowling Lafleur Henderson LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 3700-1 Place Ville Marie, Montréal, QC, H3B 3P4.

Le siège de l'assureur est situé au Bermuda Commercial Bank Building, 19 Par-la-ville Road, 5th Floor, Hamilton, Bermuda, HM11.

Fait le 11 septembre 2014

Autorité des marchés financiers

**Compagnie d'Assurance Mutuelle Massachussets
(nom utilisé au Québec par Massachussets Mutual Insurance Company)**

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 4 septembre 2014 le permis d'assureur de Compagnie d'Assurance Mutuelle Massachussets (nom utilisé au Québec par Massachussets Mutual Insurance Company) en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités d'assurance au Canada de cette société.

Le siège de l'assureur était situé au 1295 State Street, Springfield, Massachusetts, U.S.A., 01111.

À partir du 4 septembre 2014, la Compagnie d'Assurance Mutuelle Massachussets n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 11 septembre 2014

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information